

Délégués du Personnel Réunion du 9 septembre 2014

I. PARTICIPANTS

Direction: L.Daubert

<u>Délégués FO:</u> C.Amiel - P.Rivière - S.Faget - G.Clavel - L.Teillet - P.Vincent - P.Vessella - P.Miquel - R.Briez

II. EMPLOI

Evolution des effectifs au 31 août 2014

	CAD	ETA	OUV	Total général
TOULOUSE	342	532	134	1008
APPRENTI		22	4	26
CDD	2	14	32	48
CDI	340	479	98	917
CONTRAT PRO		17		17
GIMONT	4	60	51	115
CDD		3	11	14
CDI	4	57	40	101
Total général	346	592	185	1123

Effectif intérim au 31 août 2014

	CAD	ETA	OUV	Total général
INTERIM	10	44	103	157
TOULOUSE	10	40	79	129
GIMONT		4	24	28
Total général	10	44	103	157

<u>Juillet/Août</u>: Nombre de départs ? Types de contrats ? Directions/Secteurs ? Classifications ? <u>Sorties de Juillet</u>: 16

CATEGORIE	SERVICE	SITE	TYPE CONTRAT	MOTIF
Cadre	Achats	Tlse	CDI	Démission
Cadre	Appros	Tlse	CDD	Fin CDD
Cadre	DPO	Tlse	CDD	Fin CDD
Cadre	Opération US	Tlse	CDI	Démission
Cadre	Qualité	Tlse	CDI	Licenciement
Etam	Achats	Tlse	CDI	Démission
Etam	Fabrication	Tise	CDI	Retraite
Etam	Appros	Tlse	CDD	Fin CDD
Etam	Contrôle Réception	Tlse	CDD	Fin CDD
Etam	Maintenance	Tlse	CDD	Fin CDD
Etam	Achats	Tlse	APPR	Fin APPR
Ouvrier	Fabrication	Gimont	CDI	Démission
Ouvrier	Fabrication	Gimont	CDI	Démission
Ouvrier	Fabrication	Tlse	CDD	Rupture CDD
Ouvrier	Fabrication	Tlse	CDD	Fin CDD
Ouvrier	Fabrication	Tise	APPR	Fin APPR

Sorties d'Août: 18

	1	1		1
CATEGORIE	SERVICE	SITE	TYPE CONTRAT	MOTIF
Cadre	DSI	Tlse	CDI	Fin période d'essai
Cadre	Filiales	Tlse	CDI	Démission
Cadre	Filiales	Tlse	CDI	Mutation Filiale
Etam	Fabrication	Gimont	CDD	Fin CDD
Etam	Fabrication	Gimont	CDI	Démission
Etam	Achats	Tlse	PRO	Fin Pro
Etam	Achats	Tlse	PRO	Fin Pro
Etam	Achats	Tlse	PRO	Fin Pro
Etam	DES	Tlse	CDI	Démission
Etam	Maintenance	Tlse	PRO	Fin Pro
Etam	RH	Tlse	PRO	Fin Pro
Etam	Logistique	Tlse	CDD	Fin CDD
Etam	Marchés	Tlse	PRO	Fin Pro
Ouvrier	Fabrication	Gimont	CDD	Fin CDD
Ouvrier	Fabrication	Gimont	CDD	Fin CDD
Ouvrier	Fabrication	Tlse	CDD	Fin CDD
Ouvrier	Fabrication	Tlse	CDD	Fin CDD
Ouvrier	Fabrication	Tlse	CDD	Fin CDD

<u>Juillet / Août : Nombre d'embauches ? Types de contrats ? Directions/Services ? Classifications ?</u>

	ENTREES	CDD	CDI
Juillet	8	5	3
Août	12	12	0

Juillet			
Catégorie	Service	Site	Type Contrat
Cadre	Finance	Tise	CDI
Cadre	Dir. Opé	Tise	CDI
Cadre	DSI	Tise	CDI
Etam	DES	Tise	APPR
Ouvrier	Fabrication	Gimont	CDD
Ouvrier	Fabrication	Tise	CDD
Ouvrier	Fabrication	Tise	APPR
Ouvrier	Fabrication	Tlse	APPR

Août			
Catégorie	Service	Site	Type Contrat
Cadre	Lean	Tlse	CDD
Etam	Achats	Tlse	PRO
Etam	Achats	Tlse	PRO
Etam	Cont Fab	Gimont	CDD
Etam	Contr Récept	Gimont	CDD
Etam	Contr Récept	Gimont	APPR
Etam	Maintenance	Tlse	CDD
Etam	Sup Client	Tlse	CDD
Ouvrier	Fabrication	Gimont	CDD
Ouvrier	Fabrication	Gimont	CDD
Ouvrier	Fabrication	Tlse	CDD
Ouvrier	Fabrication	Tlse	CDD

Personnel en Détachement courte et longue durée

	Effectif concerné
LATECOERE SERVICES	1
AIRBUS Toulouse	7
AIRBUS Nantes	1
DASSAULT Mérignac	2
DASSAULT Biarritz	1
LATECOERE Portet	14

	Effectif concerné
LATECOERE Do Brasil	5
LATECOERE Czech Republic	1
USA	3
AEROSPACE VALLEY	1
LATECOERE Mexico	3
	·

III. PLAN DE CHARGE

Récapitulatif du nombre d'heures effectuées par secteur d'activité

Département	Juin	Juillet	Août	Tendance
Fabrication structure	57 202	60 549	27 780	<u> </u>
BO-traçage	2 753	1 918	3 102	71
Etude structure	26 682	26 575	16 465	6
Etude électronique	2 471	2 503	1 176	6
Fabrication électronique	1 215	1 212	730	7

IV. RETENUE SUR SALAIRE

Une retenue sur salaire a été effectuée sur tous les grévistes cadres et non cadres sur la paie du mois de juillet.

Pouvez-vous nous expliquer cette retenue?

Certains salariés non grévistes ont également été impactés par cette retenue. Nous vous demandons de régulariser pour ces salariés au plus tôt.

Réponse Direction:

«La retenue effectuée a été de 4,41 heures déduction faite de la pause repas (de 10h00 à 14h24). Veuillez nous signaler les réclamations individuelles de manière à ce nous les examinions. Les régularisations eront faites le cas échéant sur la paie de Septembre 2014.»

Position FO

D'un point de vue légal, la Direction n'avait aucune légitimité pour effectuer une retenue sur salaire pour les cadres au forfait jour déclarés grévistes. En effet, « aucune absence inférieure à une demi-journée ne peut donner lieu à retenue sur salaire ». Or, ni la loi, ni l'accord national, ni notre accord société ne définissent ce qu'est une demi-journée de travail.

Nous noterons que par solidarité les salariés cadres n'ont fait aucune démarche pour le remboursement de cette retenue, bien qu'elle soit illicite.

Cependant, ce cas de figure montre la nécessité de clarifier certains points de l'accord cadre tels que la durée d'une demi-journée de travail.

En effet, à la demande de plusieurs salariés cadres, les élus FO ont demandé à la Direction de définir la demi-journée de travail pour que des salariés puissent demander un passage en 9/10^{ième}.

A ce titre, FO demande à la Direction de réunir la Commission Paritaire de Suivi de l'accord tel que prévu dans l'article 19 de l'accord du 14 Décembre 1999 relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail.

Nous vous informerons des suites données à cette demande.

V. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Une note basée sur le projet déjà présenté aux élus FO devait être publiée au premier semestre 2014. Où en est la réflexion de la Direction sur ce sujet ?

Réponse Direction :

«Ce sujet a été mis en stand by lors des changements de gouvernance. Nous examinons à nouveau le sujet.»

VI. <u>DEPLACEMENTS</u>

Avez-vous avancé sur le projet concernant la mise à jour de la note NS-1209 « Règlementation sur les déplacements professionnels » ?

Réponse Direction :

«Le sujet est toujours en cours. La Direction vous propose de réunir au cours du mois d'Octobre le groupe de travail qui s'était réuni en Juin sur le sujet.»

VII. HORAIRES DE TRAVAIL

Pouvez-vous nous communiquer le planning du projet de refonte du règlement intérieur avec les organisations syndicales ?

Réponse Direction :

«Le projet de règlement intérieur sera partagé le 24 septembre avec les organisations syndicales.»

VIII. TRAVAIL PENDANT LA FERMETURE D'ETE

Combien de personnes ont travaillé pendant la période de fermeture ?

Réponse Direction :

Sem.31	Sem.32	Sem.33
566	281	223

Quand sera versée la prime de panier et quel est son montant ?

Réponse Direction :

«La prime de panier sera versée seulement aux salariés présents pendant la fermeture semaine 33 et s'élèvera à 6,05€ par jour entier travaillé. Elle sera versée sur la paie de septembre 2014.»

Les équipes du soir ayant travaillé semaine 31 et 32 vont-elles recevoir la prime panier étant donné la fermeture du restaurant d'entreprise le soir ?

Réponse Direction :

«Les équipes du soir ne vont pas en plus percevoir la prime panier par rapport aux équipes du matin, qui ne bénéficient pas eux non plus du restaurant d'entreprise au moment de leur pause de 7h00.»

IX. PREVOYANCE

Lors de la réunion des délégués du personnel du mois de juillet, vous nous avez annoncé qu'une deuxième étude devait être lancée concernant le contrat mutuel.

Pouvez-nous confirmer que cette étude est en cours ?

Serez-vous en mesure de nous présenter en octobre les différentes options concernant l'évolution de notre contrat mutuel ?

Réponse Direction:

«La deuxième étude a effectivement été effectuée pendant le mois d'Août. Celle-ci ne confirme pas les résultats de la lère. Elle précise des pistes d'améliorations significatives, notamment concernant la prévoyance, et préconise de lancer un appel d'offres. La restitution sera effectuée lors du CE de Jeudi 11 septembre 2014.»

X. PROJET RESPIRE

Pouvez-vous nous communiquer la date où vous réunirez le comité de pilotage du respire ? *Réponse Direction :*

«Le copil se réunira en 2ème semaine du mois d'Octobre.»

Position Générale FO

Les délégués FO déplorent que la Direction ne tienne pas ses engagements sur certains sujets qui malheureusement font l'objet de plusieurs relances lors des réunions des délégués du personnel sans que l'on puisse noter d'avancée significative.

Pour exemple le Projet Respire dont on attend depuis plusieurs mois le plan d'action, la note sur la propriété intellectuelle toujours à l'état d'ébauche (depuis bientôt 1 an) ou la note sur les déplacements, toujours pas mise à jour !

Reste à espérer que la nouvelle Direction aura à cœur de répondre aux attentes des salariés et donne priorité à ces thèmes pour que l'on puisse, enfin, ne plus avoir besoin de rappeler ces sujets en réunion DP 2015.

La prochaine réunion des délégués du personnel aura lieu le **16 Octobre 2014**Ces réunions permettent de solliciter la Direction au sujet de **VOS PREOCUPATIONS**.

Alors n'hésites pas à **CONTACTER** ton élu de secteur ou les élus DP pour que les points traités en réunions DP soient au plus proche de tes attentes.